Les fouilles de Glozel

M. Herriot décide d'ouvrir une instance en classement comme monument historique

M. Herriot, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser au docteur Morlet, à Vichy qui, comme on sait, découvrit le gisement de Glozel, une lettre où il lui fait connaître en ces termes sa décision d'ouvrir une ins-tance en classement:

En raison de l'émotion considérable soulevée, tant en France qu'à l'étran-ger, par les découvertes faites dans le ger, par les découvertes faites dans le gisement de Glozel. à Ferrières-sur-Sichon, le gouvernement a pensé qu'il ne pouvait se désintéresser de la ques-tion et que, sans vouloir prendre part dans les controverses en cours, il avait néanmoins le devoir de prendre dès maintenant des mesures conservatrices. Pat, en conséquence, décidé d'ouvrir une instance en classement pour le gisement et pour les objets en provenant conservés chez vous ou chez M. Fradin.

Cette instance produit pendant une

Cette instance produit pendant une durée de six mois tous les effets du classement.

classement.

Les fouilles pourront être continuées sous le contrôle d'un délégué du ministre des beaux-arts, qui sera M. Peyroni, correspondant de la commission des monuments historiques, conservateur du musée préhistorique des Eyzles de Tayac.

M. Peyroni procédere à l'inventaire des objets déjà découverts, actuellement conservés chez le docteur Morlet et chez M. Fradin. Il sera assisté de M. Champion, chef technique de l'ateller du musée national de Saint-Germain.

Le Matin

